

**DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS
HUMAINS SUR LA SITUATION NATIONALE**

La Commission nationale des droits humains (CNDH) est particulièrement préoccupée par le regain d'activités des groupes armés terroristes observé ces derniers jours. En effet, le dimanche 13 mars 2022 dans la matinée, l'explosion d'un engin explosif improvisé (IED) au passage d'un autocar reliant la ville de Dori à Ouagadougou a fait deux (2) morts et de nombreux blessés selon le bilan communiqué par l'Agence d'Information du Burkina (AIB). Cet incident est survenu à 5 kilomètres de la localité de Taparko sur la Route nationale (RN) n°3. Dans la même journée, une équipe du 13^{ème} Escadron de Gendarmerie Mobile de Dori partie porter assistance aux victimes de l'explosion était elle aussi victime d'une embuscade sur l'axe Tougouri-Taparko. Le bilan publié par la Gendarmerie Nationale faisait état de treize (13) gendarmes tués et de cinq (5) autres blessés.

La veille, soit le 12 mars, une attaque d'hommes armés non identifiés sur le site d'exploitation aurifère artisanale de Baliata, sur l'axe Dori-Gorom avait causé la mort d'au moins dix (10) orpailleurs. Le 11 mars 2022, à Boinga sur l'axe Pissila-Tougouri, un camion en partance pour Tougouri a heurté un engin explosif. Plusieurs autres incidents attentatoires à la dignité et aux droits humains sont enregistrés quasiment tous les jours.

Par ailleurs, il ressort des informations collectées par la Commission dans plusieurs localités, le saccage quasi systématique d'installations de réseaux de télécommunication, de systèmes de distribution d'eau et d'électricité par les groupes armés non identifiés. A cela, s'ajoute le blocus imposé par ces groupes armés à certaines localités telles que Kompienga et Pama dans la Région de l'Est, Djibo dans la Région du Sahel et Titao dans la Région du Nord.

Enfin, la Commission note avec préoccupation l'accroissement du nombre de personnes déplacées internes avec plus de 160 000 personnes enregistrées durant le seul mois de janvier 2022.

Au regard de ces douloureuses circonstances, la CNDH :

- exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes et adresse ses vœux de prompt rétablissement à tous les blessés ;
- témoigne sa solidarité aux populations subissant les exactions des groupes armés terroristes ;
- rappelle à l'État burkinabè sa responsabilité pleine et entière de protection de toutes les populations ;
- interpelle le gouvernement à entreprendre toutes actions que commande la situation sécuritaire actuelle dans le strict respect des droits humains.

Fait à Ouagadougou, le 15 mars 2022



Kalifa Yemboado Rodrigue NAMOANO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon